

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Conformément au règlement municipal de voirie

Arrêté municipal ARVA2020-197 du 1er décembre 2020

Arrêté communautaire ARCUA2020-20 du 1er décembre 2020

Formulaire à envoyer à l'adresse : sv@ville-alencon.fr

Nom et adresse du pétitionnaire :

SIRET :

APE/NAF :

Mail :

Tél :

Date de la demande :

Lieu des travaux ou de l'occupation :

Date de début de l'occupation :

Date de fin de l'occupation :

OBJET DE L'OCCUPATION

Ravalement	Charpente - couverture	Travaux intérieurs		
Autre occupation (préciser.) :			Emprise :	m ²
Echafaudage	Dimensions :	Longueur :	Largeur :	

Si l'occupation se trouve sur une ou des place(s) de stationnement, indiquer le nombre dans la case "place(s)"

Stationnement d'un véhicule :	place(s)	sur trottoir	sur chaussée	Emprise :	m ²
Dépôt de matériaux ou matériel	place(s)	sur trottoir	sur chaussée	Emprise :	m ²
Stationnement d'une benne :	place(s)	sur trottoir	sur chaussée	Emprise :	m ²

- Occupation pour travaux, échafaudage..... 0.19 € par jour et par m²
(avec un minimum obligatoire de perception de 9 €)

- Occupation d'un emplacement de stationnement :

* En secteur gratuit : 9 € par jour et par place

* En secteur payant : 10 € par jour et par place

* En secteur piéton : 15 € pour un véhicule par jour et par chantier

La facture vous sera adressée par le service des Droits de Place.